Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

ID: 003-210302923-20240213-DEL20240113\_05-DE

## **COMMUNE DE TRONGE**'

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>République Française</u> <u>Département de l'Allier</u> Arrondissement de Moulins L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Date de convocation:

05/02/2024

**Présents :** Patrick AMATHIEU, Elena BARANSKI, Laurent BRUN, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Annie WEGRZYN

Nombre de conseillers :

En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Excusés: Patricia RAYNAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. <u>Pouvoirs</u>: Patricia RAYNAUD donne pouvoir à Audrey GERAUD; Laurent BRUN donne pouvoir à Franck VALETTE

Secrétaire de séance : Alain DETERNES

## Convention de mise à disposition des services entre le Syndicat de Voirie d'Ygrande et la commune de Tronget N°05/2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le service technique a connu plusieurs mois difficiles notamment suite à un arrêt maladie de plus de six mois, ce qui a conduit la collectivité à faire appel au syndicat de voirie d'Ygrande notamment pour des travaux de broyage. Une convention de mise à disposition des services a été conclue pour une durée d'un an. Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le Syndicat de voirie d'Ygrande portant sur la mise à disposition de services ;
- d'inscrire les crédits relatifs à cette dépense.

ONT VOTE POUR: 14 ONT VOTE CONTRE: 0 SE SONT ABSTENUS: 0 ACTE EXECUTOIRE

Reçu par le représentant de l'Etat le 15 février 2024 et publié le 16 février 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

Fait à Tronget, le 14 février 2024

Jean-Marc DUMONT